Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 45 (1974)

Heft: 1

Artikel: Centre-Jura

Autor: Loetscher, Francis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824734

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Centre-Jura

par Francis LŒTSCHER, maire de Saint-Imier

Dans le but de réaliser une unité géographique et économique, les localités françaises du Haut-Doubs, celles des Franches-Montagnes, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Saint-Imier et d'autres encore se sont groupées par-delà les frontières pour prendre en charge leur destinée.

Conscientes d'un passé riche, d'un présent non dépourvu d'inquiétudes, mais surtout d'un lendemain à faire, elles savent désormais qu'en laissant le soin des décisions aux seuls responsables du plan d'aménagement de notre pays, notre région risque de se transformer rapidement en une zone de verdure où viendraient se reposer en fin de semaine les habitants des contrées industrielles de l'axe Zurich - Genève.

Le développement des moyens de communication avec l'extérieur est une des tâches importantes de Centre-Jura. Ceux-ci sont absolument indispensables si l'on ne veut pas subir un exode de population. Différentes interventions ont été faites pour le maintien de la liaison ferroviaire Besançon - Le Locle et pour son amélioration. La SNCF souhaitait la fermeture du point frontalier du Locle, afin d'aboutir indirectement à la suppression de cette ligne. Nous savons que le Conseil fédéral attend de voir quelle est l'attitude de notre population avant de prendre une décision. Il nous faut par conséquent être pressants et défendre nos intérêts avec vigilance.

Les efforts entrepris par les Jurassiens en vue de réaliser la Transjurane sont soutenus par notre association, mais avec une priorité pour la bretelle Moutier - Bienne. L'accent pourrait ensuite être mis sur la réalisation de la route horlogère Bienne - Besançon. Après ces priorités, les travaux devront se poursuivre par un réseau de routes secondaires dont les Franches-Montagnes devraient être au premier chef bénéficiaires. La revalorisation du tourisme dans cette région dépend de cette réalisation.

Pour compléter ce réseau routier, la mise en service de trains-navettes par les CFF sur la ligne Le Locle - La Chaux-de-Fonds - Bienne serait très appréciée. Ce projet également a fait l'objet d'interventions de Centre-Jura.

Par la création de Centre-Jura, nous voulons affirmer notre volonté de subsister, notre volonté de développer ce qui existe, notre volonté de créer. Ces buts ne seront atteints qu'à la condition que chaque partenaire ait le courage, la volonté, l'honnêteté de « jouer le jeu ».

F. L.